



Hermenches, le 25 septembre 2023

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 11 / 2023

Intégration de la statue du Giron de la Broye FVJC 2023, sur la nouvelle place de jeux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Situation actuelle

Suite à l'organisation du Giron de la Broye FVJC au sein de notre village, le Comité du Giron a proposé d'offrir l'emblème de la manifestation à la Commune.

Un sondage a été réalisé auprès de la population, par le biais d'un tous-ménage. Le but étant d'avoir un ressenti sur la volonté ou non d'intégrer la statue dans le projet de la place de jeux.

II. Descriptif du projet

- Intégration de la statue dans le projet de la place de jeux
- Etude des normes de sécurité
- Etude technique de la faisabilité
- Déplacement de la statue

III. Demande de crédit

Projet	Frs. 13'000.--
Etudes diverses	Frs. 5'000.--
Sécurisation	Frs. 2'000.--
Divers et imprévus	Frs. 2'000.--
Montant total HT	Frs. 22'000.--
	=====

IV. Financement

Emprunt tout ou partie de cette somme.

V. Processus du projet

- Séances de discussions entre la Municipalité et le Comité du Giron
- Sondage de la population
- Acceptation de la population via le sondage
- Demande d'un devis pour la demande de crédit

- Acceptation du crédit de la nouvelle place de jeux no. 10 / 2023
- Vote du présent préavis no. 11 / 2023
- Demande de minimum trois devis pour confirmer le crédit
- Mise en place de la statue au moment de la réalisation de la place de jeux

VI. Position de la Municipalité

Une manifestation fédérée fait partie des grandes organisations de manifestations cantonales. L'organisation d'une telle fête dans notre Commune est rare et ponctuelle. Le dernier Giron datant de 1986.

La statue fût l'emblème de cette fête. La garder au sein du village symbolisera son souvenir, le travail réalisé par l'ensemble de l'organisation du Giron de la Broye FVJC 2023.

VII. Echéancier

Les travaux seront réalisés au moment de la réalisation de la place de jeux, avec si possible, une synergie avec les travaux de la Rue du village.

VIII. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son accord aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

Vu le préavis de la Municipalité no. 11 / 2023, concernant la demande d'intégration de la statue du Giron de la Broye FVJC 2023, sur la nouvelle place de jeux ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser formellement la Municipalité à intégrer la statue du Giron de la Broye FVJC 2023, sur la nouvelle place de jeux
2. d'accorder un crédit de Frs. 22'000.--
3. d'autoriser formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter tout ou partie des Frs 22'000.-- -, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC
4. de prendre acte que le total de la dépense affectera le compte MCH2 no. 34201, dont le solde sera amorti sur 30 ans
- 5.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic



Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale

